

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 avril 2021

COVID-19 : LA VACCINATION S'ACCELERE ET S'ELARGIT A DE NOUVEAUX PUBLICS PRIORITAIRES

La campagne de vaccination s'accélère à La Réunion avec l'arrivée des nouvelles doses de vaccin permettant notamment l'ouverture d'un 10^{ème} centre à La Possession dès le 11 mai et de 6 centres gérés par les services de médecine du travail. De même, la vaccination est élargie à compter de ce 30 avril à toutes les personnes de plus de 18 ans atteintes d'une pathologie considérée comme à risque de forme sévère Covid-19 ; parmi celles-ci figurent les personnes qui ont une charge pondérale sérieuse, correspondant à une obésité avec un indice de masse corporelle supérieur à 30.

Par ailleurs, les augmentations de créneaux de rendez-vous rendront possible 10 000 prises de RDV supplémentaires au cours des prochaines semaines. 200 000 Réunionnais pourront bénéficier de la vaccination d'ici le 30 mai. Les personnes concernées sont invitées à prendre rendez-vous par téléphone ou par internet dans les centres de vaccination de l'île.

Accélération de la vaccination

L'augmentation importante des doses déjà reçues et prévues pour les 4 prochaines semaines, à La Réunion, va permettre de faire bénéficier la vaccination Covi-19 à **200 000 Réunionnais d'ici le 30 mai 2021, soit 130 000 personnes de plus qu'à la fin du mois d'avril.**

Cette forte accélération du rythme de la vaccination est aussi rendue possible par :

- **l'amplification des possibilités d'injections au sein des 9 centres de vaccination déjà opérationnels,**
- **l'ouverture d'un 10^{ème} centre de vaccination à La Possession à partir du 11 mai,**
- **l'ouverture de 6 centres de vaccination gérés par les services inter-entreprises de médecine du travail, répartis sur l'ensemble du territoire pour certains salariés du secteur privé comme du secteur public, sur convocation individuelle,**
- **l'accroissement des doses mises à disposition des professionnels de santé volontaires, (pharmaciens, médecins et infirmiers) pour effectuer la vaccination au sein de leurs officines, cabinets et à domicile en plus de leurs activités habituelles de soins.**

Élargissement des publics prioritaires

L'ensemble de ces atouts, augmentation quantitative des doses reçues comme le développement et la diversification des vecteurs de vaccination, permettra d'offrir rapidement la protection vaccinale aux publics les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont aujourd'hui le plus fréquemment confrontés au risque de formes graves de la maladie, voire de décès, que sont :

- **toutes personnes âgées de plus de 50 ans**
- **toutes personnes de plus de 18 ans atteintes d'une des pathologies considérées comme à risque de forme sévère Covid-19 :**
 - o Obésité (IMC > ou = à 30) ;
 - o Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque) ;

- Diabète (de type 1 et 2) ;
- Pathologies respiratoires chroniques ;
- Insuffisance rénale chronique ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).

En effet, les statistiques les plus récentes, pour ce qui concerne les admissions en services de réanimation comme pour les décès par tranches d'âge, conforte le bien-fondé, en terme de santé publique, d'une stratégie vaccinale consistant à permettre, le plus rapidement possible, la protection de ces deux types de personnes en particulier.

95% des hospitalisations en réanimation Covid concernent des personnes ayant des pathologies à risque

Plus de 80% des décès liés à la Covid-19 concernent les personnes âgées de + de 65 ans.

Au regard de ces données, le taux de vaccination des personnes âgées de + de 75 ans à La Réunion, bien que nettement supérieur à la moyenne des autres départements d'Outre-Mer reste tout à fait insuffisant, puisque limité à 40% des bénéficiaires potentiel ; de même, le taux de vaccination des personnes de plus de 50 ans atteint aujourd'hui 21% seulement de la population concernée.

Pour autant, si l'évolution de la demande de la part de ces publics prioritaires n'évolue pas, dans le courant de la semaine prochaine, aussi rapidement que l'évolution de l'offre de vaccination, il deviendra opportun d'élargir les possibilités de vaccination à l'ensemble de la population de plus de 18 ans sans critère d'âge ni de pathologie.

Retrouvez la liste de tous les publics concernés par la vaccination sur le site internet de l'ARS :
<https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.sante.fr** ou **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits,
- carte d'identité,
- prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 50 ans présentant une pathologie à risque),
- carte professionnelle/ attestation employeur/ bulletin de salaire (pour les personnels de santé au contact des patients ou personnes vulnérables et pour les professionnels de plus de 50 ans reconnus comme prioritaires)

Un bon de transport pour les personnes vulnérables :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr